

NOUS

D'UNE SEULE VOIX

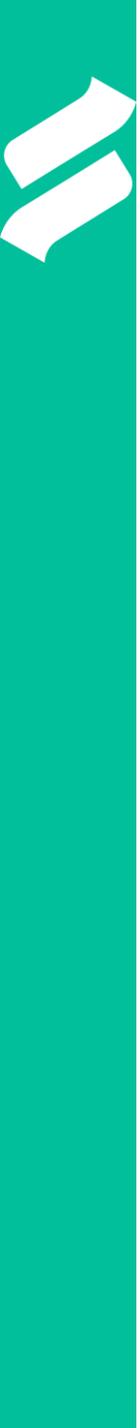
**FRONT
COMMUN**





Breffage technique

Dépôt des revendications du Front commun
Ronde 2023 des négociations du secteur public



Un Front commun pour négocier d'une seule voix

- Composé de trois centrales syndicales et d'un syndicat indépendant :



- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

- Plus de 420 000 membres



Un Front commun pour négocier d'une seule voix

- Santé et services sociaux
- Éducation (centres de services scolaires et commissions scolaires)
- Enseignement supérieur : cégeps
- Plus de 450 titres d'emploi



Portrait de nos membres

Salaire moyen dans les réseaux de l'éducation, santé et services sociaux en 2019-2020 : 43 916 \$

TABLEAU 1 – RÉPARTITION DES ETC PAR STATUT (2019-2020)

Statut	Total
Régulier	64 %
Régulier à temps plein ou réduit	16 %
Autre	20 %

TABLEAU 2 – TAUX DE PRÉSENCE FÉMININE PAR SECTEUR (2019-2020)

Secteur	Taux de présence féminine
Santé et services sociaux	81 %
Centre de services scolaires et commissions scolaires	78 %
Collèges	58 %



Les matières de table centrale

- Il y a généralement trois « paliers » de négociation :
 - Tables locales;
 - Tables sectorielles;
 - Table centrale.



Tables locales

- Les syndicats locaux renégocient parfois des stipulations locales comme :
 - aménagement des heures et de la semaine de travail;
 - port d'uniforme;
 - règles de mutations volontaires.



Tables sectorielles

- Les fédérations des centrales syndicales ou les syndicats affiliés négocient avec des représentants des comités patronaux de négociation des éléments comme :
 - les conditions de travail;
 - les modalités entourant le temps supplémentaire;
 - différentes primes;
 - la charge de travail.



Table centrale

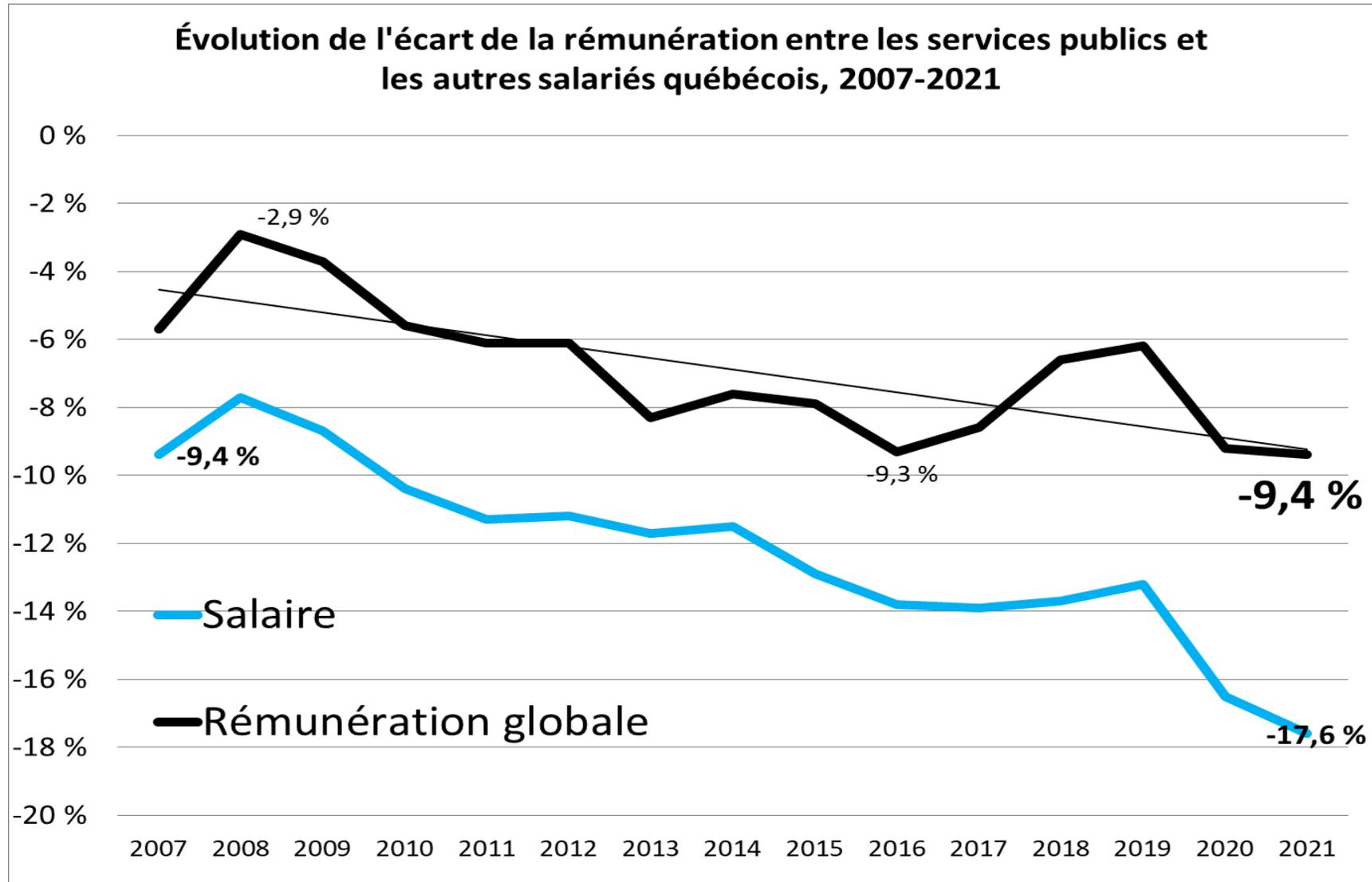
- Les organisations du Front commun ont convenu de s'unir afin de négocier :
 - les salaires;
 - le régime de retraite (RREGOP);
 - les disparités régionales;
 - les droits parentaux;
 - toute autre matière convenue entre les organisations.



Conditions salariales

Sur la base de l'Enquête sur la rémunération globale, effectuée annuellement, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) compare les conditions de rémunérations de 74 corps d'emploi comparables présents dans le secteur public québécois, le secteur privé et les autres administrations publiques.

Conditions salariales



Une inflation qui s'attaque aux biens essentiels

	Pondération du panier IPC	Sept. 2021 – sept. 2022
Ensemble		6,5%
Transports	18 %	8,1%
Essence	4,5 %	13,7%
Aliments	16 %	11,0%
Logement	26 %	6,2%
Dépenses courantes, ameublement et équipement du ménage	14 %	4,4%
Vêtements et chaussures	5 %	-0,4%
Soins de santé et soins personnels	5%	5,5%
Loisirs, formation et lecture	9 %	5,3%
Boissons alcoolisées, produits du tabac et cannabis récréatif	5 %	4,1%



Accélération de la croissance salariale

- Augmentation du salaire moyen au Québec*
 - Septembre 2021 à 2022 = 6,5 %

- Augmentations négociées**
 - Avant 1^{er} janvier 2022
 - 2,3 %
 - 630 000 travailleurs et travailleuses
 - 2 premiers trimestres de 2022
 - 4,8 %
 - 69 000 travailleurs et travailleuses

* Source : Enquête sur la population active de Statistique Canada

** Source : Le Secrétariat du travail du Québec, 2022, Indice de croissance des taux de salaire négociés



Revendication salariale

- La revendication salariale portée par le Front commun découle des principes suivants :
 - un enrichissement réel pour l'ensemble des personnes salariées en prévoyant des hausses supérieures à l'inflation et une protection du pouvoir d'achat;
 - un rattrapage salarial général pour l'ensemble des personnes salariées par rapport à d'autres secteurs d'activité et à d'autres marchés afin de favoriser l'attraction et la rétention;
 - une attention portée aux inégalités face à l'inflation et au revenu de base pour les personnes salariées les moins bien payées du secteur public;
 - une attention portée aux salaires d'entrée.



Revendication salariale

De manière permanente :

- L'introduction d'un mécanisme permanent garantissant, au 1^{er} avril de chaque année, l'indexation annuelle de chaque taux et de chaque échelle de traitement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre précédent.



Revendication salariale

Pour la durée de la convention collective de trois (3) ans :

- La première (1^{re}) année, une hausse de chaque taux et de chaque échelle de traitement de cent dollars (100 \$) par semaine ou l'application du mécanisme permanent d'indexation annuelle plus deux pour cent (2 %), selon la formule la plus avantageuse;
- La deuxième (2^e) année, l'application du mécanisme permanent d'indexation annuelle plus une hausse salariale de trois pour cent (3 %);
- La troisième (3^e) année, l'application du mécanisme permanent d'indexation annuelle plus une hausse salariale de quatre pour cent (4 %).



Revendication salariale

1 ^{er} avril 2023	100 \$ par semaine <u>OU</u> IPC + 2 % *
1 ^{er} avril 2024	IPC + 3 %
1 ^{er} avril 2025	IPC + 4 %

** Selon la formule la plus avantageuse, pour chaque taux de chaque échelle.*



Régime de retraite (RREGOP)

- Le Front commun revendique des bonifications des conditions de retraite, sans effets sur le taux de cotisation :
 - Améliorer la retraite progressive, notamment en allongeant la durée maximale de 5 à 7 ans;
 - Revaloriser la rente après 65 ans;
 - Augmenter l'âge maximal à 71 ans.
- Nous revendiquons des mesures structurantes pour stabiliser le taux de cotisation dans le contexte de la maturité croissante du régime.
- Nous revendiquons aussi que la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) améliore substantiellement ses politiques d'investissements responsables, en particulier sur les critères « social » et « environnemental » de ses stratégies d'investissements.



Régime de retraite (RREGOP)

TABLEAU 4 – PROFIL SOMMAIRE DES RETRAITÉS RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS (2017)

Retraités	31 décembre 2017
Nombre	269 897
Rente moyenne	18 512 \$
Âge moyen	69,7

Débours du RREGOP sur la masse salariale tel que calculé par l'Institut de la statistique du Québec :
2021 : 7,72 %

Coût du régime assumé à 50/50 par les participants et le gouvernement.



Régime de retraite (RREGOP)

TABLEAU 5 – RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION ACTUARIELLE (2020)

	2020
Valeur actuarielle de la caisse des participants	78,8 G\$
Passif	72,1 G\$
Taux de capitalisation	109,3 %



Harmoniser et bonifier les droits parentaux

- Afin d'encourager un meilleur équilibre dans la parentalité et d'assurer une meilleure adéquation avec certaines modifications du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) au 1^{er} janvier 2021, nous demandons l'augmentation du nombre de semaines du congé de paternité et du congé pour adoption et l'amélioration des modalités relatives à la prise de congé sans solde ou congé partiel sans solde.
- Nous demandons également d'élargir les motifs de congés spéciaux et en augmenter la banque afin de tenir compte de la procréation assistée et des longs déplacements nécessaires dans certaines régions.
- Nous souhaitons trouver des solutions qui limitent les impacts des interruptions de travail liés aux mises à pied cycliques, aux vacances non reportables et aux fins de contrats et faire en sorte que nos membres ne soient pas lésés lorsque leurs congés parentaux coïncident avec ces périodes.



Disparités régionales

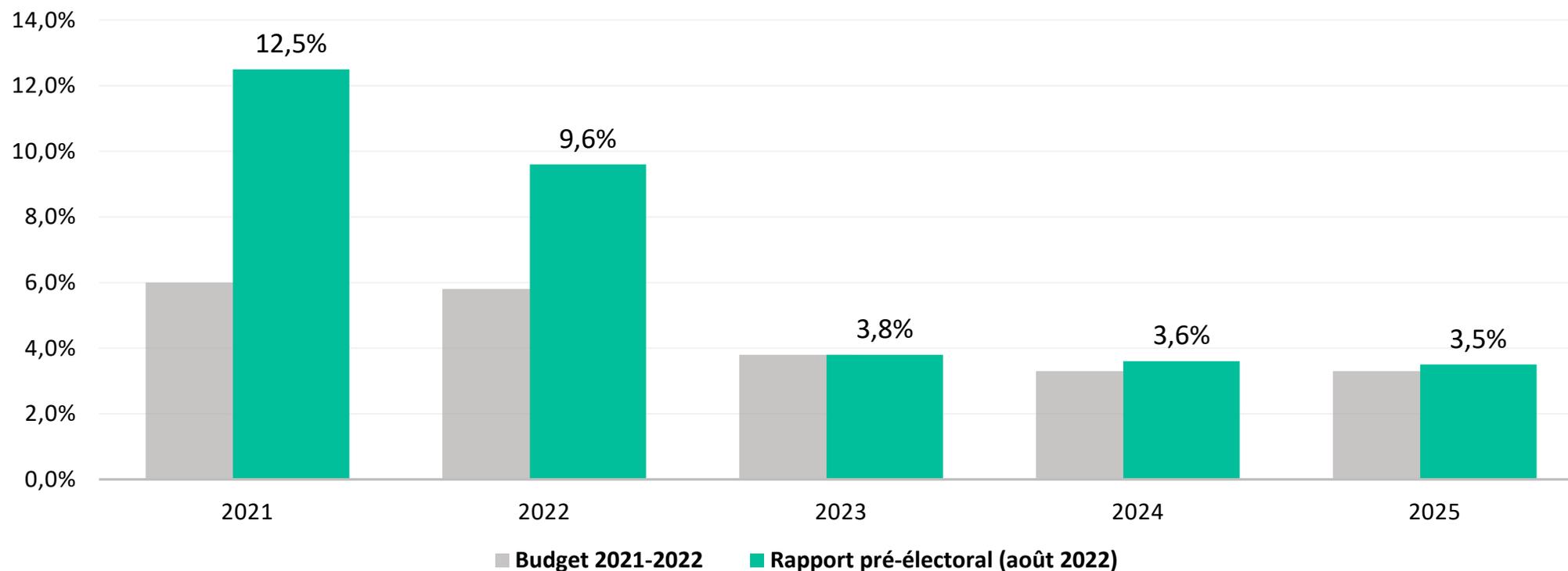
Afin d'améliorer l'attraction et la rétention de travailleuses et travailleurs dans nos régions éloignées, nous proposons :

- de faire passer Fermont et les Îles-de-la-Madeleine du secteur II au III, ainsi que Chisasibi et Radisson du secteur III au IV;
- l'élargissement du paiement de transport de nourriture à certaines autres localités du secteur III;
- l'amélioration des dispositions par rapport aux sorties;
- l'ajout d'une prime ou l'intégration à un secteur pour certaines régions ou localités aux prises avec des problèmes aigus d'attraction et de rétention.

Capacité de payer de l'État

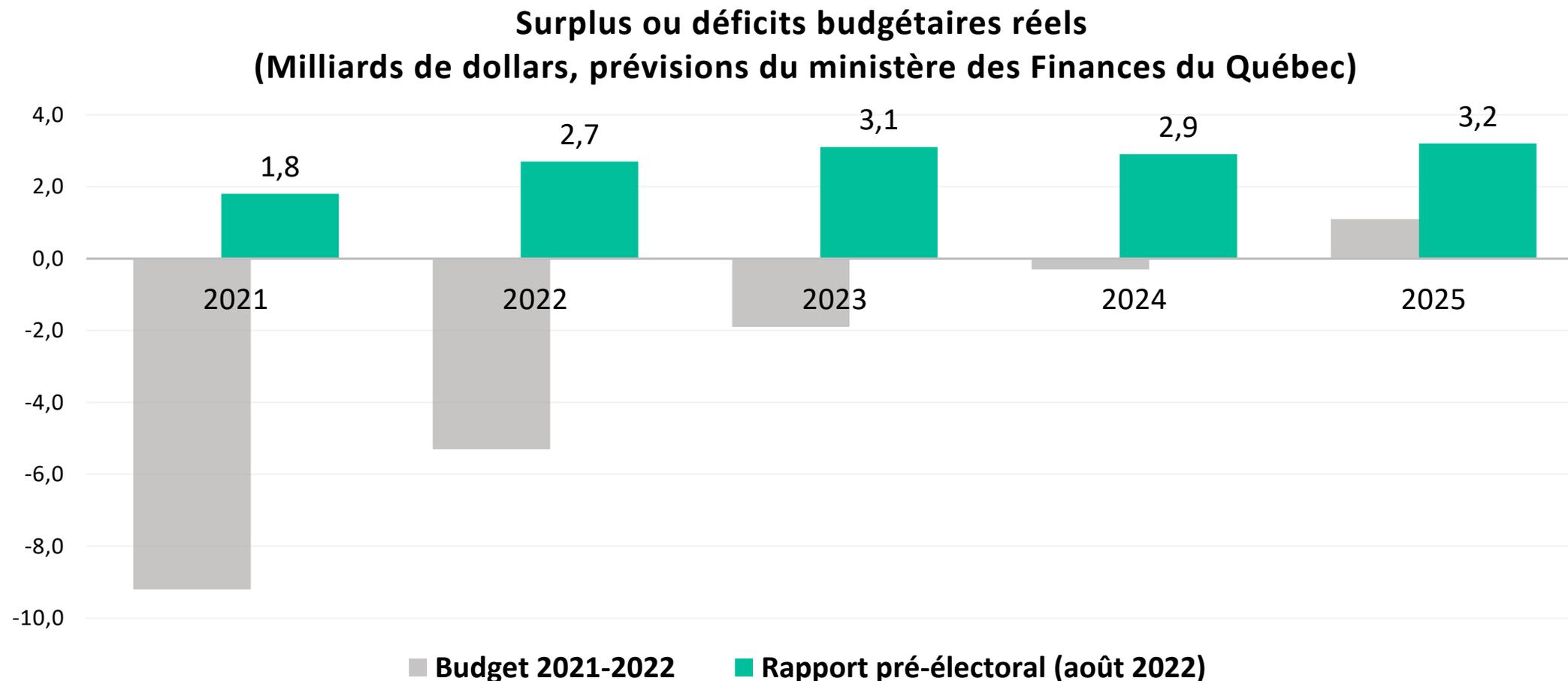
- Les revenus de l'État évoluent en relation directe avec la croissance du PIB nominal.
- L'inflation élevée bénéficie au gouvernement sans qu'il ait à augmenter les taux de taxes et d'impôts.

**Taux de croissance du PIB nominal
(prévisions du ministère des Finances du Québec)**





Des finances publiques qui dépassent grandement les attentes





Le mythe de la « spirale salaire-inflation »

- La rémunération des salariés ne représente que 50 % des revenus globaux (part du PIB par revenus)
 - Une indexation à l'inflation de 8 % = augmentation des coûts globaux de 4 %
 - Au pire, l'indexation entraîne un léger ralentissement du retour à la cible d'inflation
 - La protection du pouvoir d'achat vient en neutraliser l'inconvénient
- Pour le secteur public, les revenus de l'État augmentent naturellement avec l'inflation
 - L'indexation des salaires n'impose donc pas de pression sur les prix
- Les profits des entreprises atteignent des niveaux records
 - 18 % du PIB
 - Croissance de 25 % par rapport à la période prépandémie

NOUS

D'UNE SEULE VOIX

**FRONT
COMMUN**



www.frontcommun.org